

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 18/03/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 24 mars à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BEUCHEF Régis, BLOUET Jean- Pierre, BOULENT Daniel, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, CANU Emmanuel, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, DUREUIL Brigitte, GAINON Loïc, GRANDIN Philippe, HAIRIE François, HUBERT Gérard, JARRY Sylvain, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, MARTEAU Mildred, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de présents : 30 **Membre titulaire représenté par son suppléant** : M. LAUNAY Didier

Nombre de votants : 36 **Absent excusé** : M. LERAY Christophe

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à Mme DREUX-COUSIN), BOURREE Marie-France (pouvoir à M. BOULENT), CHEVALIER Manuela (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à M. BLOUET), DUBREUIL Benoît (pouvoir à M. PETITJEAN), EUVELINE Jacques (pouvoir à M. DARGENT)

Secrétaire de séance : M. BOULENT Daniel

MARCHES PUBLICS-TRAVAUX-DEVELOPPEMENT

Collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés- Marché n° 21-99000-90.04 –lot 07 : « Transport et valorisation des déchets verts des déchetteries de Passais et de Juvigny-sous-Andaine » : avenant n°1

Les volumes de déchets verts annuels du marché doivent être augmentés. Ils concernent la prise en charge du traitement des déchets verts de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie acheminés par la commune sur 2 lieux de dépôts adhérents de l'association. Le volume annuel supplémentaire est de 1 300 m3, pour un coût de traitement de 5 €/m3, soit un total annuel estimé à 6 500.00 € HT. Cette augmentation de volumes est rétroactive, le marché ayant démarré le 1er juillet 2021, elle représente un montant de 45 500.00 € HT sur la durée maxi totale du marché.

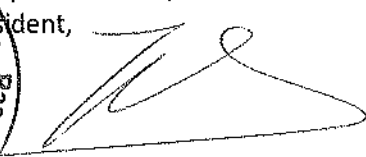
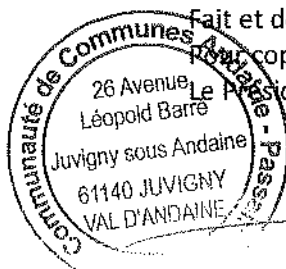
Le marché doit faire l'objet d'un avenant de plus-value selon les conditions suivantes :

Montant du marché initial : 173 320.00 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 45 500.00 € HT
Montant du marché après avenant n°1 : 218 820.00 € HT
L'avenant représente une plus-value de 26.25 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le projet d'avenant, tel qu'indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant (modification), ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Copie conforme,
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
061-200068443-20220324-202265-DE
Date de télétransmission : 31/03/2022
Date de réception préfecture : 31/03/2022